

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2006

### Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2006

1. Election du 8<sup>ème</sup> adjoint
2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005
3. Taux d'imposition 2006
4. Budget Primitif 2006
5. Subventions 2006
6. Renouvellement ligne de trésorerie
7. Contrat éducatif local : demande subvention à la Direction Régionale Jeunesse et Sports
8. Nouveau plan de financement pour l'aménagement des espaces extérieurs aux Fougères et avenant convention ANRU
9. Tarifs location de salles 2006
10. Personnel :
  - . ouvertures de postes
  - . logement par nécessité absolue de service
11. Résiliation bail Sésame autisme dans le local 21 rue du Stade
12. Modification de la convention Extranet avec le Conseil Général
13. Divers :
  - . dénomination square temple
  - . motion de soutien syndicats ONF

**COMPTE RENDU DE LA 41<sup>ème</sup> SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 mars 2006**

Le 29 mars 2006 sur convocation régulière du Maire en date du 22 mars 2006, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

M. MANSOUR	pouvoir à M. SUBILOTTE
Mme PEREIRA	pouvoir à Mme JACQUEMAIN
M. TROSSAT	pouvoir à M. le Maire
Mme BATTAGLIA	pouvoir à M. CUGNEZ

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, Madame QUAIN est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2006**

Madame GUICHON :

- Signale que les bases des taux d'imposition 2006 n'étaient pas les mêmes dans le document présenté en commission des finances que dans celui présenté ce soir.

Monsieur PERNIN :

- Précise qu'il y avait une erreur de colonne qui a été signalée en commission des finances.

Monsieur JUIF :

- A noté que le site de Grand-Charmont a été mis partiellement à jour et précise que ce site est très bien fait.

L'Assemblée adopte par 21 voix pour et 8 abstentions, le compte rendu de la 40<sup>ème</sup> séance du conseil municipal du 15 mars 2006.

**I – Election du 8<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur le Maire :

- Suite à la démission pour raisons de santé de Monsieur Jean TROSSAT de ses fonctions d'adjoint aux affaires sociales, et de son acceptation par Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Doubs, propose qu'il soit procédé, conformément aux articles L 2122-4 et suivants du code général des collectivités locales, à l'élection d'un nouvel adjoint.
- rappelle que le nouvel élu deviendra le 8<sup>ème</sup> adjoint par glissement.
- informe que Monsieur Jean TROSSAT demeure conseiller municipal.

- Propose qu'une réception amicale soit organisée le 12 avril à 17 h avec le conseil municipal, le CCAS et ceux qui interviennent dans le social.
- Souligne qu'il est bon de marquer son départ du poste d'adjoint des affaires sociales, même s'il demeure conseiller municipal, car Jean TROSSAT a énormément œuvré dans ce domaine.
- Propose de nommer une personne qui a déjà une longue expérience dans la vie sociale, et participe depuis quelques années au travail du centre communal d'action sociale.
- Souligne qu'il était important d'assurer une continuité, il a donc demandé à Madame DESLOGES Annette de pourvoir au remplacement de Monsieur TROSSAT. Celle-ci sera accompagnée par Madame JACQUEMAIN, conseillère déléguée au logement.
- Demande s'il y a d'autre candidat.

Madame GUICHON :

- informe que l'opposition ne propose pas de candidat, Madame DESLOGES étant à même de tenir ses fonctions.

Madame DESLOGES Annette est élue 8<sup>ème</sup> adjoint par 24 voix pour et 1 bulletin blanc.

Madame DESLOGES :

- remercie les conseillers municipaux pour cette marque de confiance.

## **II – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005**

Monsieur PERNIN :

- demande de bien vouloir approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005, afin de les inscrire au budget primitif 2006 :

Résultat de fonctionnement

a) excédent de fonctionnement	+ 73 264,83
b) excédent de résultats antérieurs reportés	+ 111 970,65
	<hr/>
c) résultat à affecter	+ 185 235,48

Résultat d'investissement

d) solde d'exécution d'investissement R 001 (excédent investissement)	+ 13 014,81
e) solde des restes à réaliser	- 47 100,00
	<hr/>
f) besoin de financement	34 085,19

.../...

g) couverture obligatoire du besoin R 1068 investissement	34 085,19
h) report en fonctionnement R 002 fonctionnement	151 150,29

Monsieur le Maire :

- informe que cette reprise de résultats est conforme au compte du Percepteur.

Vote : 22 pour  
7 abstentions

### III – Taux d'imposition 2006

Monsieur PERNIN :

- soumet à l'examen de l'assemblée la proposition de fixer les taux des trois taxes d'imposition 2006 selon les bases notifiées comme suit :

	Base notifiées	taux	produit
Taxe d'habitation	5 171 000	11,01	569 327
Taxe foncier bâti	3 018 000	22,12	667 582
Taxe foncier non bâti	15 200	36,35	5 525
			1 242 434

- rappelle que ces taux d'imposition sont inchangés depuis plusieurs années.

Monsieur GRILLON :

- comme l'indiquait l'opposition lors du débat d'orientation budgétaire de la séance du 15 mars 2006, faisant suite à la présentation du profil d'extinction des emprunts et la courbe de remboursement des annuités, confirme qu'avec un tel désendettement, la réduction de la pression fiscale s'impose.

Au milieu d'un environnement économique caractérisé par la hausse des prix, cette réduction des impôts a pour l'opposition, valeur de symbole.

Le symbole est caractérisé par la volonté de réduire la pression fiscale sur le citoyen en même temps qu'une volonté de maîtriser la dette publique.

Cet affichage permettra de rendre la commune encore plus attractive.

Ainsi pour 2006, l'opposition propose une baisse de 1 % des taux. Cette baisse se traduit de la manière suivante :

Taxe d'habitation : Passage du taux de 11,01 à 10,90 et passage de la 22<sup>e</sup> à la 21<sup>e</sup> place des communes de la CAPM, soit une baisse du produit fiscal de 5 688 €.

Taxe foncier bâti : passage du taux de 22,12 à 21,90 et passage de la 27<sup>e</sup> à la 26<sup>e</sup> place des communes de la CAPM, soit une baisse du produit de 6 640 €

Taxe foncier non bâti : passage du taux de 36,35 à 35,99, maintien à la 28<sup>e</sup> place des communes de la CAPM, soit une baisse du produit de 55 €

Le produit de la recette fiscale sera amputé pour 2006 d'un montant total de 12 383 € .

Au moment de la présentation du point 4 de ce conseil municipal : le budget primitif 2006, l'opposition exposera ses solutions permettant de le rendre équilibré.

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'il faut se garder des possibilités d'investissement pour l'avenir, en maintenant les recettes et en limitant l'endettement afin de pouvoir emprunter si nécessaire pour des programmes d'investissement. Lorsqu'il n'y a pas de marges de manœuvre, la solution serait d'augmenter les taux, ce que la majorité ne veut pas faire. Des projets sont réalisés pour accueillir des populations nouvelles qui permettent d'augmenter nos recettes fiscales.
- Souligne que la courbe de remboursement d'emprunt baisse à partir de 2008 d'une façon significative, ce qui donne une capacité d'emprunt extrêmement intéressante à partir de 2007. En fait, réduire les taux d'imposition serait priver la commune d'une capacité à rembourser des emprunts nouveaux, ce qui empêcherait d'agir pour le développement de la commune.

Monsieur JUIF :

- Précise que si la majorité fait le choix de maintenir les taux d'imposition, l'opposition fait celui de les baisser.
- Pense que dans la CAPM, la commune n'est pas en tête des communes ayant les taux les plus faibles.

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'un certain nombre de charges augmentent : énergie, salaires, contrôle raddon dans tous les bâtiments communaux, etc...

Vote : 22 pour  
5 contre  
2 abstentions

#### **IV – Budget primitif 2006**

Monsieur PERNIN :

- soumet à l'examen de l'assemblée le projet de budget primitif 2006 arrêté comme suit :

.../...

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. crédits de fonctionnement	4 153 900	4 002 749,71
. 002 Résultat de fonctionnement reporté		151 150,29
Total section de fonctionnement	4 153 900	4 153 900

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. crédits d'investissement	391 000	425 085,19
. reste à réaliser de l'exercice précédent	316 500	269 400
. 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		13 014,81
Total section d'investissement	707 500	707 500
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4 861 400</b>	<b>4 861 400</b>

Madame GUICHON :

- demande d'où vient la différence entre le chapitre 65 : 304 000 € et le total des subventions : 301 225 €.

Monsieur PERNIN :

- explique que le montant du chapitre est plus élevé car toutes les subventions ne sont pas versées.

Monsieur GRILLON :

- note que la société d'histoire naturelle n'est pas inscrite dans la liste des demandes de subventions dans le document budgétaire.

Monsieur PERNIN :

- rappelle qu'entre le moment de la réalisation du budget et celui de la séance du conseil municipal, il peut y avoir de nouvelles demandes de subventions.

Madame GUICHON :

- remarque qu'il est noté que le Filon n'a pas eu de subvention en 2005 alors qu'au BS la somme était de 300 €.

Monsieur PERNIN :

- informe que le Filon n'a pas demandé de subvention en 2005
- rappelle que le compte administratif est le seul document qui arrête de façon définitive ce qui a réellement été réalisé, le budget primitif et le budget supplémentaire sont des actes prévisionnels.
- Précise qu'au vu des difficultés de l'élaboration de ce budget, l'État ayant notifié tardivement les montants de la DSU, DSR et fonds de péréquation de la TVA, celui-ci a été construit à subvention constante de façon à ne pas avoir de trop mauvaises surprises.

Madame GUICHON :

- Demande si les subventions peuvent baisser.

Monsieur PERNIN :

- Précise que noter les produits dont on est sûr, gage de façon certaine un risque de dysfonctionnement si par malheur, une subvention de l'Etat venait à manquer ou être versée de façon substantielle. Dans ce cas, dans votre théorie, l'opposition aurait à faire face à la baisse d'impôt et récupérer la baisse de la subvention en question.

Monsieur le Maire :

- Précise que baisser les impôts hypothèquerait les recettes de la commune et l'impact de cette décision est un impact indirect sur la DGF qui est calculée en fonction de la population, mais aussi de l'effort fiscal. Donc si l'effort fiscal est réduit, cette dotation diminue. La proposition de baisser de 1 % les taux aurait des conséquences négatives et au final, l'impact serait plus grand que celui indiqué.

Monsieur JUIF :

- Constate, d'après les explications de Monsieur le Maire, qu'il faut augmenter les impôts.

Monsieur le Maire :

- Précise que le système des dotations de l'Etat en France est calculé sur un certain nombre de critères et notamment sur l'effort fiscal. Les collectivités qui prélèvent le plus d'impôt sont récompensées. Ceci est logique, car cela serait injuste qu'une collectivité qui ne prélève pas d'impôt, bénéficie de l'apport qui a été collecté ailleurs.
- Souligne que la proposition de l'opposition aurait un impact lourd et pense que si elle avait le pouvoir, l'opposition ne baisserait pas les taux.

Monsieur JUIF :

- précise que soit on le fait en disant qu'on n'est pas adulte et on ne sait pas à quoi on s'engage derrière, soit on le fait en connaissance de cause et on se serre la ceinture.

Monsieur GRILLON :

- Comme nous l'indiquions en fixant les taux d'imposition, la baisse de 1 % des trois taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti, nous sommes contraints de faire une économie de 12 383 €. Cette économie est rendue possible d'une part par la réduction des annuités d'emprunts et d'autre part, nous proposons également deux autres pistes.

Les économies possibles pour financer la réduction d'impôts. En ce qui concerne la cohérence, notre annonce de baisse de recette fiscale doit s'accompagner d'une baisse des dépenses de 12 383 € et ainsi obtenir un budget en équilibre. Nous proposons les baisses suivantes

Rubrique	BP 2005	Proposition	montant de la baisse Baisse en %	BP 2006
6574 subventions	304 000	2,5 %	7 600	296 400
6531 indemnités élus	82 000	5,8 %	4 783	77 217

En final, notre proposition est :

- une réduction des subventions aux associations de 2,5 %
- un appel à la solidarité des élus.

Monsieur le Maire :

- rappelle que l'année dernière, les élus de la CAPM ont voté une augmentation de 40 % des indemnités et qu'il a été le seul à s'opposer à cette proposition.
- Précise qu'un certain nombre d'élus renonce à travailler, utilise leur voiture et qu'ils soient un minimum défrayés ne paraît pas scandaleux.
- Souligne que les élus ont une très mauvaise protection sociale.

Vote : 22 pour  
7 contre

**V – Subventions 2006**Monsieur SUBILOTTE :

- informe qu'un courrier a été adressé à toutes les associations expliquant qu'il avait été décidé de diminuer de 10 % le montant des subventions par rapport à 2005, suite à des contraintes budgétaires
- soumet à l'examen de l'assemblée les propositions de subventions pour l'année 2006 :

.../...

NOMS ASSOCIATIONS	2005	2006
ACGC	4 212,00	3 790
Agence d'urbanisme de Montbéliard	9 000,00	9 000
ALPD	713,46	715
Amicale des anciens sapeurs pompiers	400,00	360
Anciens combattants	500,00	450
Association des Œuvres Educatives	171 500,00	154 000
Association croqueurs de pommes	3 000,00	100
Association départementale PEP	380,00	342
Association du personnel communal	15 000,00	15 000
Association rendez-vous des rockeurs	76,00	67
Association sportive collège Courbet	200,00	180
Association sportive handicapés physiques	50,00	50
Association vélocité pays de Montbéliard	153,00	153
CAJSL	11 300,00	8 000
Centre hospitalier des Amis de l'hôpital	100,00	90
Centre médico psycho-pédagogique	30,00	30
Comité de jumelage	815,00	2 235
Comité des fêtes de jardiniers	305,00	270
Coopératives scolaires	1 765,40	3 200
DDEN	40,00	40
Ecole de musique	15 000,00	13 500
Envie-DEFI - Arbre de Noël	60,00	60
FAAD (fonds d'aide accédants à la propriété)	1 512,00	1 532
Fondation Arc en Ciel	100,00	90
Football club	5 478,00	4 931
Habitants Grand-Charmont village	350,00	315
Harmonie	5 650,00	5 085
Le filon	0,00	300
Les grillons (amicale 3ème Age)	490,00	440
Maison des loisirs du Giboulon	550,00	495
MRAP	75,00	68
Pétanque des Fougères	400,00	360
Pétanque du Giboulon	530,00	487
Prévention routière	40,00	40
Société d'Histoire Naturelle	0,00	60
Tennis club	500,00	450
TRAME	85 000,00	75 000

Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2006.

Monsieur le Maire :

- précise que si la ville reçoit des dotations complémentaires et si des associations sont en difficultés, leurs dossiers seront examinés lors du budget supplémentaire.

.../...

Monsieur LIRIA :

- demande ce que sont les associations ALPD et association sportive handicapés physiques.

Monsieur le Maire :

- précise que l'ALPD est une association d'aide au logement pour les personnes défavorisées et que l'association sportive des handicapés physiques est une société du Pays de Montbéliard.

Monsieur CUGNEZ :

- demande pourquoi la subvention au CAJSL a baissée de plus de 10 % et que celle du comité de jumelage a augmenté.

Monsieur SUBILOTTE :

- précise que la fête du pain a été annulée, d'où une baisse de la subvention plus conséquente. En ce qui concerne le comité jumelage, informe qu'il y a l'organisation du pique-nique.

Madame GUICHON :

- demande pourquoi l'association Vélocité a la même subvention qu'en 2005.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il s'agit d'une adhésion et non d'une subvention

Vote : 22 pour

7 abstentions

**VI – Renouvellement ligne de trésorerie**Monsieur PERNIN :

- rappelle que par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2005, l'assemblée avait approuvé le renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne de Franche Comté. Il conviendrait de conduire cette procédure qui arrive à son terme le 22 avril prochain, pour un montant de 400 000 €.
- précise que cette ligne peut être utilisée ponctuellement en attente du versement des différentes dotations ou subventions attribuées.
- demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser le Maire à reconduire cette procédure.

Vote : 22 pour

7 abstentions

## **VII – Contrat éducatif local : demande de subvention à la direction régionale de jeunesse et sports**

Monsieur MUNNIER :

- rappelle que dans le cadre du contrat éducatif local signé avec les directions régionale et départementale de jeunesse et sports, les activités prévues par le projet 2006 nécessitent un engagement financier de la commune à hauteur de 197 649 €. Il convient de solliciter une subvention de 2 450 € auprès des deux directions précitées, pour le financement des activités centre de loisirs péri et extrascolaires.
- Demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette demande de subvention.

Vote : unanimité.

## **VIII – Aménagement des espaces publics du quartier des Fougères : avenant à la convention ANRU Pays de Montbéliard, modification du plan prévisionnel de financement**

Monsieur REBOURCET :

- rappelle que par délibération en date du 9 février 2006, l'assemblée avait adopté le projet d'aménagement des espaces publics aux Fougères.

Cependant, l'article 15-2 de la Convention ANRU Pays de Montbéliard permet de réaliser tout ajustement nécessaire par la voie d'un avenant simplifié signé avec le porteur de projet et le (les) maîtres d'ouvrage(s) concerné(s) par la (les) modification(s) introduite(s).

La présente proposition d'avenant simplifié concerne le décalage de l'échéancier de réalisation des opérations d'aménagement des espaces publics du Quartier des Fougères, opérations à maîtrise d'ouvrage communale qui étaient programmées au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

La Ville de Grand-Charmont souhaite décaler la réalisation de ces opérations d'aménagement sur la période Mars 2007 – Novembre 2008 pour les raisons suivantes :

- l'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage CAPM par Mme JACOTOT Pascale, Architecte paysagiste, a été remise à la CAPM et à la Ville en Décembre 2005, au stade Avant Projet Sommaire (APS).  
Cela ne laisse aucun délai pour réaliser le projet définitif et le dossier de consultation des entreprises (DCE) puis procéder à l'appel d'offre avant d'engager les travaux prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2006 par la Convention.
- une partie importante des aménagements prévus accompagne les projets de construction de logements nouveaux entrepris par les bailleurs et se situe à proximité immédiate des chantiers.  
Ils ne peuvent être réalisés avant que ces chantiers soient terminés (courant ou fin 2007) au risque de subir d'importantes dégradations. Cette partie des aménagements est donc nécessairement reportée en 2008. (Place de l'Enfant et Rue de Picardie, Espace Flandres, Place des Fêtes).
- bien que subventionnés de manière importante, ces aménagements nécessitent un cofinancement communal qu'il sera difficile d'assurer en 2006.

Cela conduit à scinder les travaux en deux tranches fonctionnelles qui devront s'enchaîner

une tranche 2007 à hauteur de	414 388,45 € HT (40,69 %)
et une tranche 2008 à hauteur de	603 807,55 € HT (59,31 %)
total	1 018 196,00 € HT (100 %)

Le plan prévisionnel de financement de cette opération découlant de la Convention ANRU Pays de Montbéliard signé en décembre 2005 et du phasage présentée ci-dessus serait le suivant :

Aménagement des espaces publics Quartier des Fougères	Tranche fonctionnelle 2007 € HT	Tranche fonctionnelle 2008 € HT	Total €HT	%
FEDER	165 755,00	0	165 755,00	16,30
ETAT – ANRU	205 931,00	300 167,00	506 098,00	49,70
Région	0	200 000,00	200 000,00	19,60
Ville de Grand-Charmont	42 702,45	103 640,55	146 343,00	14,40
	414 388,45	603 807,55	1 018 196,00	100 %

- demande à l'assemblée de bien vouloir :
  - autoriser le Maire à signer l'avenant précité à la Convention ANRU Pays de Montbéliard,
  - d'approuver le nouveau plan prévisionnel de financement qui annule et remplace le précédent
  - d'engager la Ville à prendre à sa charge les financements sollicités qui ne seraient pas acquis.

Monsieur le Maire :

- précise que le projet a été présenté à la population la semaine dernière dans le cadre d'une réunion de quartier et au conseil municipal le 9.02.06.

Vote : unanimité.

## **IX – Tarifs location de salles 2006**

Monsieur PERNIN :

- propose de fixer comme suit les tarifs de locations des diverses salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 :

.../...

**SALLE POLYVALENTE****Grande salle – hall**

- société extérieure lucratif	<b>1 137</b>
- société locale lucratif	<b>189</b>
- société extérieure non lucratif	<b>911</b>
- société locale non lucratif	<b>gratuit</b>
- particulier extérieur lucratif	<b>1 247</b>
- particulier local lucratif	<b>669</b>
- particulier extérieur non lucratif	<b>908</b>
- particulier local non lucratif	<b>370</b>

**Hall**

- société extérieure lucratif	<b>570</b>
- société locale lucratif	<b>75</b>
- société extérieure non lucratif	<b>409</b>
- société locale non lucratif	<b>gratuit</b>
- particulier extérieur lucratif	<b>570</b>
- particulier local lucratif	<b>323</b>
- particulier extérieur non lucratif	<b>457</b>
- particulier local non lucratif	<b>127</b>
- apéritif personnes extérieures	<b>116</b>

**SALLE DU CLSH****Pour particuliers locaux :**

- une salle restauration et cuisine	<b>116</b>
- deux salles + cuisine	<b>163</b>

**Pour particuliers hors commune**

- une salle restauration et cuisine	<b>520</b>
- salle polyvalente	<b>520</b>
- deux salles + cuisine	<b>664</b>

**Pour société locale à but lucratif**

- une salle et cuisine	<b>68</b>
- deux salles et cuisine	<b>116</b>

**Pour société locale à but non lucratif** **gratuit****Pour société hors commune non lucratif**

- une salle restauration et cuisine	<b>664</b>
- deux salles et cuisine	<b>873</b>

Pour apéritifs particuliers hors commune **106**

**BATIMENTS DU FORT-LACHAUX**

- local	<b>68</b>
- extérieur	<b>162</b>

**SUPPLEMENT CHAUFFAGE (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)**

- CLSH	35
- salle polyvalente	17

**DEPASSEMENT HORAIRE FERMETURE SALLE POLYVALENTE**

- 101 € de l'heure par quart d'heure indivisible

**Monsieur CUGNEZ :**

- remarque que la location de la salle polyvalente avait été augmentée de 15 % l'année dernière, suite à l'acquisition d'un appareil acoustique et subit cette année une nouvelle augmentation de 10 %.

**Monsieur le Maire :**

- précise que l'augmentation est plus élevée pour les associations extérieures. D'autre part, les tarifs de location des salles de la commune sont dans la moyenne de ceux en vigueur dans le Pays de Montbéliard.

Vote : unanimité.

**X – Personnel : ouvertures de postes, logement par nécessité absolue de service, modification astreintes**

**Monsieur PERNIN :**

a) **Ouvertures de postes**

- propose, après avis du CTP, de modifier comme suit le tableau du personnel :
  - ouverture de postes : 2 agents d'entretien

Ces postes constituent la consolidation de deux agents en CEC qui assurent le service entretien voirie de la commune. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2006.

b) **Logement par nécessité absolue de service**

L'entretien et la surveillance des locaux de la salle polyvalente nécessitent la présence constante d'un agent chargé d'assurer la conciergerie de ce bâtiment.

- propose, conformément aux dispositions réglementaires, que le logement communal sis à l'intérieur du bâtiment et destiné à l'agent chargé de la conciergerie, soit attribué par nécessité absolue de service. La gratuité de ce logement ne donne pas droit à l'obtention complémentaire de primes d'astreintes.

c) **Astreintes et permanences**

A la demande des agents des services techniques (service déneigement), il conviendrait de modifier le régime des astreintes et permanences comme suit :

- suppression de l'astreinte ou permanence du personnel des services techniques le samedi.

Cependant, les agents concernés devront être joignables en cas de nécessité.

- demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ces modifications.

Monsieur le Maire :

- précise qu'en ce qui concerne la suppression des astreintes et des permanences du samedi matin, il a fallu adapter le dispositif de permanence, suite à la modification des textes. Cela a été soumis au dernier conseil, après un avis unanime du CTP. Ensuite les salariés concernés se sont réunis et ont demandé à ce qu'il n'y ait plus de permanence le samedi matin. Une liste sera établie avec le numéro des agents qui pourront être appelés en cas d'incidents sur la commune. Ils se sont engagés à ce qu'il y ait toujours quelqu'un de disponible. Les agents seront rémunérés pour l'intervention. Si cela ne fonctionne pas, un système plus contraignant sera mis en place. Ces dispositions concernent les agents des services techniques et non pas les agents du service état civil.

Vote : 22 pour

7 ne participent pas au vote

## **XI – Résiliation du bail à location local 21 rue du stade pour Sésame autisme**

Monsieur PERNIN :

- rappelle qu'il avait été conclu un bail à location avec l'association Sésame Autisme, pour un local sis 21 rue du Stade.

Ce local devait permettre d'assurer des permanences d'information vers les familles.

Cependant, à la demande de l'association Sésame Autisme, et en raison d'un nombre insuffisant de personnes lors de ces permanences, il est proposé de mettre un terme à ce bail à location à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.

- demande de bien vouloir approuver la résiliation du bail précité.

Vote : unanimité.

## **XII – Conseil Général : convention d'accès au site Extranet des communes**

Monsieur PERNIN :

- rappelle que par délibération en date du 11 octobre 2005, l'assemblée avait approuvé la signature d'une convention avec le conseil général permettant l'accès au site Extranet des communes. Le coût annuel de cette possibilité avait été fixé à 50 €.

Le Conseil Général propose de conclure une nouvelle convention relatif à ce service, à titre gratuit.

.../...

- demande de bien vouloir autoriser le Maire à signer cette convention.

Vote : unanimité.

### **XIII – Divers : dénomination square temple**

Monsieur le Maire :

- rappelle que lors de la séance du 7 janvier 2005, l'assemblée avait souhaité que la place située en face de la mairie (à l'entrée du chemin de la Gosse) devienne l'esplanade de la Paix ou de la solidarité.
- propose que ce site prenne le nom du regretté Gaston PRETOT, décédé le 23 octobre 2003. Ce résistant très actif durant la seconde guerre mondiale dans le maquis du Jura, fut un entraîneur d'athlétisme de renommée internationale au FC Sochaux de 1956 à 1982. Maintes générations ainsi que des athlètes de hauts niveaux (Boxberger, Nicolas, Delaby, Wieckzoreck, Chauvelot...) se sont épanouis et découverts la générosité, la loyauté, la solidarité du milieu sportif.

Cet homme aux grandes qualités humaines mérite amplement la reconnaissance de notre ville.

- informe que cette inauguration pourrait être organisée le 20 mai.

Monsieur GRILLON :

- rappelle qu'un engagement fort et solennel avait été pris lors de la réunion exceptionnelle tenue lors du Tsunami, et qu'il avait été décidé à l'unanimité, de baptiser cet endroit : place de la paix, de la solidarité. L'opposition a donc été surprise de voir ce changement.
- reconnaît l'engagement de Monsieur PRETOT, mais suggère, comme il s'agit d'un grand sportif, de donner son nom à un équipement sportif de la commune.

Monsieur le Maire :

- précise que cette idée a été étudiée, mais Gaston PRETOT n'était pas juste un sportif, il était résistant et c'est pour cela que c'est important de ne pas le limiter à un équipement sportif. Par contre, un autre endroit, qui permette de rassembler plus de monde, sera choisi pour être la place de la paix, de la solidarité.

Monsieur CONTEJEAN :

- propose, en rejoignant Monsieur GRILON, que l'on imagine un évènement sportif qui pourrait avoir une audience sur le Pays de Montbéliard et qui s'appellerait « la Gaston Pretot ». C'était un humaniste et faisait du sport parce qu'il aimait les gens.

Monsieur LIRIA :

- rappelle que le nom de « Gaston PRETOT » est déjà lié à la course du « Lion ».

Monsieur GRILLON :

- demande, pour creuser un peu la réflexion, si la décision peut être prise lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire :

- précise que pour organiser une telle cérémonie, cela prend du temps, il faut rechercher de nombreuses adresses (anciens sportifs...). Le prochain conseil municipal étant prévu en mai, cela serait trop juste pour l'inauguration le 20 mai.

Vote : 27 pour  
2 abstentions

**XIV – Divers : motion de soutien aux syndicats forestiers**Monsieur CONTEJEAN :

- informe que l'intersyndicale (FO-CGT-SNAF-SNTF-SNU PPEN) des agents de l'ONF expriment leur inquiétude vis à vis de la gestion de l'office, ainsi que du devenir des agents.

Ces syndicats proposent à la ville d'adopter la délibération ci-après :

« le conseil municipal de Grand-Charmont a appris que les négociations du futur contrat de plan État/ONF, allaient commencer. Soucieux de la qualité et du coût du service forestier (6 800 forestiers gèrent 1 millions d'hectares en métropole et outre mer), la commune de Grand-Charmont demande :

- au Gouvernement, de donner des moyens nécessaires à l'ONF, pour assurer un service public forestier de qualité, par l'intermédiaire d'un versement compensateur revalorisé permettant de pérenniser durablement l'emploi existant.
- à l'ONF, de ne supprimer aucun poste, de redéployer des moyens sur le terrain au plus proche des usagers et des communes forestières et d'assurer sérieusement les missions du service public qui lui sont confiées.

A l'heure où des engagements mondiaux sont pris en faveur de l'environnement, le conseil municipal de Grand-Charmont ne comprendrait pas que l'Etat Français, en ne soutenant pas l'ONF se désengage de la gestion de la forêt publique française. »

- rappelle que Grand-Charmont est une commune forestière, 160 ha de forêt sont gérés par l'ONF. Comme beaucoup de communes en France, la surface forestière communale représente 35 % du chiffre d'affaires de l'ONF. Les communes contribuent au fonctionnement de l'ONF qui contribue à valoriser le potentiel forestier communal. Il y a un souci en matière du versement compensateur, restitué par l'Etat qui représente 47 € l'hectare et permet de couvrir les activités de l'ONF tant dans les aspects techniques, que juridiques et civiques.
- Souligne qu'il est important de conforter le service public et préserver l'aide non négligeable d'un garde forestier sur la commune.

.../...

Monsieur JUIF :

- ne comprend pas la motivation et la justification de cette motion.
- ne pense pas que les forêts soient en péril en France, et n'a pas entendu parler de crise particulière à l'ONF.

Monsieur CONTEJEAN :

- précise que pour la commune de Grand-Charmont, ne plus bénéficier d'agents ONF comme aujourd'hui, poserait de nombreux problèmes.

Monsieur JUIF :

- ne dit pas qu'il ne faut pas défendre ce dossier, mais n'avait pas saisi l'aspect urgent.

Vote : 23 pour  
6 abstentions

**XV – Subvention et adhésion à l'association vergers vivants**Monsieur CONTEJEAN :

- souligne que le patrimoine fruitier de nos villes et villages s'amenuise peu à peu. Ce patrimoine n'a pas échappé à certaines communes, dont Grand-Charmont, ou associations qui ont déjà réalisé diverses actions nécessaires à la conservation de notre patrimoine commun.

Aujourd'hui, il est urgent de coordonner les actions, de donner les moyens pour les développer et de fédérer les différents acteurs.

C'est pourquoi une nouvelle association s'est créée : « les vergers vivants ». Cette association se donne pour mission de :

- sensibiliser et éduquer les habitants au patrimoine fruitier.
- contribuer à sa connaissance
- protéger les vergers et leur environnement
- valoriser et promouvoir les fruits et les produits dérivés.
- propose à l'assemblée de bien vouloir approuver l'adhésion à cette association et d'attribuer une subvention de 30 € qui est le montant de la cotisation sollicitée.
- « verger vivant » aura pour vocation de se mettre à disposition des collectivités. Trois collègues ont été constitués par cette association : un collègue personne morale, un collègue collectivité, un collègue particulier. Ces différentes personnalités pourront adhérer à cette association. Celle-ci aura pour rôle d'étudier, de sauvegarder, de valoriser, de sensibiliser, d'éduquer autour du verger.

.../...

- Dans la mesure où les vergers disparaissent, et dans le cadre du PLU et du SCOT il y a besoin d'un diagnostic pour préserver ce qui peut encore l'être et ceci ne peut être réalisé que par une association.
- Souligne l'aspect social de cette structure puisque les vergers seront entretenus par des gens en insertion.

Vote : unanimité.

## **XVI – Avenant n° 1 au contrat de chauffage DALKIA**

Monsieur PERNIN :

- informe que suite au transfert de la Maison de l'Enfant dans le site de l'ex-maternelle Pergaud, il convient de procéder à un avenant au contrat de chauffage conclu le 1<sup>er</sup> juin 2003 avec la société Dalkia.

La suppression de ce bâtiment engendre une moins value de 3 667,25 € HT.

- demande de bien vouloir approuver l'avenant précité et autoriser le Maire à le signer.

Vote : unanimité.

## **XVII – Questions diverses**

Monsieur LIRIA :

- informe que la cabine de la station service, près du 8 à Huit, est cassée, et cela devient dangereux.

Monsieur le Maire :

- informe que la ville est intervenue auprès du propriétaire, et l'a informé qu'une procédure allait être engagée.

Monsieur LIRIA :

- demande où en est la dépollution et pourquoi la cuve reste là.

Monsieur le Maire :

- précise que celle-ci doit être enlevée par le propriétaire.

Monsieur CUGNEZ :

- demande où en est l'enquête sur la mosquée.

Monsieur le Maire :

- informe que l'enquête est en cours, et que la ville n'a aucun renseignement.

Monsieur JUIF :

- signale quelques erreurs dans le site Internet de la commune : au niveau du plan, du changement de directrice de l'école du Fort-Lachaux, du départ de membres extérieurs de la commission scolaire...

Monsieur PERNIN :

- annonce le concert de printemps de l'harmonie le 8 avril à la salle polyvalente.

Monsieur SUBILOTTE :

- rappelle que le carnaval a lieu le 1<sup>er</sup> avril.

Séance levée à 21 h 35.